



USCL GOLF DU REVEILLON

CHARTRE DE L'EQUIPIER 2024



Le présent document a pour but de définir les conditions d'entrée dans les équipes. En acceptant le statut d'équipier, le membre reconnaît implicitement adhérer à la présente charte dont il a signé un exemplaire ou validé sur le site USCL Golf.

1-STATUT DE L'EQUIPIER :

- Etre licencié au Golf du Réveillon
- Joueurs : de 0 à 15.4 de handicap ou plus avec dérogation de la CS
- Joueuses : de 0 à 22 de handicap ou plus avec dérogation de la CS

Seuls les membres ayant reçu l'avis favorable de la Commission Sportive pourront bénéficier de ce statut.

La reconduction d'un équipier est liée à l'avis favorable de la Commission Sportive qui prendra en compte dans son analyse, le comportement, la participation, l'implication, ainsi que les résultats sportifs de l'équipier.

2-AVANTAGES :

- Conditions financières particulières d'abonnement annuel
- Conditions sur le tarif des jetons de practice
- Inscription et règlement des droits d'inscription aux compétitions d'équipe décidées dans le programme sportif de l'année.
- Remise sur l'achat de la tenue « équipe »

3-DEVOIRS :

- Cotisation à l'USCL section Golf à jour.
- Etre à jour de la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement de l'équipe. Les juniors qui seraient sélectionnés bénéficieraient des avantages de prix accordés aux juniors.
- Participer assidûment aux entraînements.
- Honorer toutes les sélections dans les équipes.
- Représenter le Golf du Réveillon tant dans la forme, en portant la tenue de l'équipe, que dans l'esprit, par son comportement au sein du club comme à l'extérieur. Le dénigrement envers le dirigeant du Golf,

son personnel, ou les membres de la Commission Sportive sera considéré comme un comportement inacceptable entraînant une exclusion définitive de l'équipier concerné.

- Participer aux Championnat du Club, Masters, Coupe des équipiers...), et aux manifestations organisées par le Club. (Fêtes & manifestations USCL, portes ouvertes ...)
- Respecter les règles fondamentales de bonne conduite, les règles de Golf et de l'étiquette en toutes occasions.
- Maintenir un climat d'amitié, de sportivité, de convivialité, et de bonne ambiance.
- Garder en cas de non sélection un comportement d'équipier (Cadet, accompagnement...)

En cas de manquement grave aux obligations ci-dessus, de la part d'un équipier signataire de la présente charte, la Commission Sportive pourra décider de son exclusion. Dans un tel cas le joueur ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Je soussigné _____ déclare avoir pris connaissance de la présente charte de l'équipier. Je m'engage à la respecter et à la faire respecter pour toute la durée de ma sélection de membre des équipes USCL-Golf du Réveillon.

A Lésigny le :

Signature

Ou validation de la charte sur le site www.Usclgolf.fr